

# Allocation des ressources de BEES coop

Au cours des dernières années, BEES coop a généré des bénéfices. Ceux-ci ont été provisionnés<sup>1</sup> pour des dépenses futures et mis en réserve. Dans la mesure où le magasin génère des profits depuis son ouverture, il est aujourd'hui temps de décider collectivement à quoi ces ressources vont être allouées, vu que notre coopérative est sans but lucratif.

Cette année, un groupe de coopérateurs, le comité pilote, s'est constitué pour penser et mettre sur pied un mécanisme d'allocation des ressources. Il a collecté les infos du comité compta et a proposé ce fonctionnement au comité de coordination.

Le Comité de Coordination (CC) a synthétisé et amène cette proposition.

## Montant

BEES possède des liquidités<sup>2</sup>. La discussion porte notamment sur l'affectation et l'utilisation de cet argent.

Les liquidités de BEES sont constituées de différents éléments :

- Les provisions
- Les bénéfices cumulés
- Le capital des coopérateurs

Les provisions : Durant les 3 dernières années, BEES a provisionné - *mis de l'argent en réserve* - pour améliorer l'aménagement du magasin : réfection du sol en 2018, aménagement du premier étage en 2020 et changement de la toiture et des installations frigorifiques (prévu fin 2021).

Les bénéfices cumulés hors provisions : BEES a, depuis son ouverture en 2017, engendré 99000 € de bénéfices.

Le capital des coopérateurs : au 31/12/2020 - celui-ci s'élève à 397.300€.

Afin de ne pas compromettre la pérennité de la BEES coop à long terme, il est prévu de garder un matelas très prudent pour garantir la résilience du projet. Ce matelas permettra de couvrir :

- les dépenses prévues pour les travaux en 2021 = ~ 180.000€
- les dettes commerciales à court terme (moins de 6 mois) = ~ 100.000€ (on a retiré la valeur du stock)
- 6 mois de dépenses opérationnelles (salaires, loyer, énergie, etc) = ~ 290.000€
- le remboursement des parts des coopérateurs (sortants) de ~ 20.000€

Concrètement, BEES peut fermer pendant 6 mois (aucune rentrée d'argent) et payer encore ses factures et ses salariés. Cette situation est très peu probable. Ce matelas est donc très prudent.

Le montant des liquidités au 31/08/2021 est de 989.000€<sup>3</sup>

Après la mise en réserve de : 590.000€. Il reste donc 399.000€ ⇒ pour simplifier, disons 400.000€.

Le reste du montant serait alloué selon la proposition ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Une **provision** est un élément figurant au passif d'une société. Elle représente une charge inscrite à l'exercice en cours mais dont l'échéance et/ou le montant ne sont pas encore connus. Provisionner sert notamment à diminuer les résultats de l'entreprise en anticipant les dépenses futures.

<sup>2</sup> Liquidité : montant disponible sur le compte en banque

<sup>3</sup> Le montant total des liquidités est une photo de l'état des comptes en banque de BEES au 31/08/2021. La différence avec la somme (provisions + capital + bénéfices) s'explique par le fait qu'on parle de deux moments différents : 31/12/2020 et 31/08/2021.

# Proposition

Le comité de Coordination avance ces différentes propositions :

## 1. Procéder au remboursement partiel des banques

L'indépendance a toujours été primordiale chez BEES. Vu que le capital récolté de la coopérative ne suffisait pas, nous avons eu recours à des emprunts bancaires pour financer l'aménagement. L'emprunt de 850.000€ a été réalisé chez trois instituts de crédits différents : Triodos, Credal et Hefboom. Le taux était de 2,9% fixe sur 20 ans.

En 2018, BEES a déjà remboursé une partie de son emprunt (250.000€) via l'obtention de subsides à l'investissement (liés aux travaux de 2017). Ce remboursement avait été négocié sans frais. On avait diminué les mensualités.

Au 1er janvier 2022, BEES coop doit encore rembourser 510.000€ de capital. Le coût de l'emprunt, sans remboursement (donc le coût des intérêts) est de 130.289€ répartis sur les 17 ans de crédits restants. Nous remboursons actuellement 3238.01€ par mois.

Le tableau ci-dessous vous montre les possibilités de remboursement avec à chaque fois 2 variantes : montant remboursé et durée du prêt. La ligne orange est la proposition amenée par le CC.			
Montant remboursé	Mensualités restantes (en mois)	Mensualités à payer	Montant épargné sur la durée du prêt
250.000€ - durée raccourcie, mensualité similaire	84	3.377€	100.066€
250.000€ - mensualité baissée	210	1.615,89€	53.845€
350.000€ - durée raccourcie, mensualité similaire	48	3.464€	116.135€
350.000€ - mensualité baissée	210	1.005,9€	79.884€

Le CC propose de :

- rembourser 350.000€ aux banques dès le 1er janvier 2022.
- diminuer la durée du prêt et garder un montant de mensualité similaire.

Dans cette hypothèse, il restera à rembourser 153.693€, en 48 mensualités de 3.464€.

Le coût de l'anticipation du crédit (paiement de 6 mois d'intérêts - le même pour les 4 options) : 5.075€.

Le montant des intérêts restant est de 9.079€. Le taux reste à 2,9%.

Avec cette option, BEES coop économise donc en charge d'intérêts : 130.289€ - 5.075€ - 9.079€ = 116.135€.

## 2. Création d'un fonds d'investissement sociétal interne

Ce fonds d'investissement sociétal servira à financer des projets/idées qui participent à la réalisation des finalités que BEES coop s'est fixé. On pense principalement mais pas uniquement aux finalités sociales et écologiques.

Ce fonds sera financé par les bénéfices passés (après investissement) et sera alimenté par

- une somme d'amorçage allouée au fonds en janvier 2022 de 50.000€
- les éventuels bénéfices futurs.
- la charge des intérêts économisée via le remboursement des banques : 10.000€/an pendant 11 ans si la proposition du CC est retenue.

Ce remboursement anticipé des banques permet d'assurer une viabilité au fonds appel à projet de BEES coop.

L'attribution des montants de ce fonds sera réalisée via une procédure à déterminer. Une proposition ci-dessous sera affinée puis validée lors de prochaines AG.

## 3. Réduction de la marge

Afin d'éviter de se retrouver dans la situation où BEES coop doit décider quoi faire des bénéfices générés, il nous semble important de mettre en place ce qui est nécessaire pour éviter de générer des bénéfices (trop importants) parallèlement à la réflexion actuelle.

Le CC propose que le comité de gestion/compta analyse l'impact d'une diminution de la marge. Cette analyse sera réalisée au premier semestre et nous pourrions amener une proposition de réduction de la marge à l'AG de septembre 2022.

Ces deux mesures (allocations des ressources et réduction de la marge) sont donc complémentaires et poursuivent l'objectif de ne pas se retrouver avec un montant conséquent de bénéfices l'année suivante.

## Décision de l'Assemblée Générale du 12/12/2021

L'AG du 12/12/21 prendra une décision sur :

- L'idée d'un remboursement des banques et le montant.
- L'idée de la création d'un fonds sociétal et son financement.  
La procédure pour le choix des idées soutenues par le fonds sera décidée plus tard.
- L'idée de demander au comité compta/gestion d'analyser la possibilité de réduire la marge sur les produits.  
La décision de baisser la marge ou non sera prise plus tard.

Tu peux donner ton avis [sur ce sondage](#).